



# SÉPARATION



## CHECKLIST DES DÉMARCHES

### DÉMARCHES JURIDIQUES

LA CAF  
EST À VOS  
CÔTÉS



# DÉMARCHES JURIDIQUES

## POUR LES COUPLES MARIÉS

### Notaire ou avocat

#### Si je souhaite divorcer

- Divorce par consentement mutuel** : nécessité d'avoir deux avocats pour une convention de divorce déposée chez un notaire (accord sur les conséquences de la rupture du mariage).
- Pour les autres types de divorces**, démarche auprès du juge aux affaires familiales, avec la présence d'un avocat (obligatoire).
- Vérifier le droit à **l'aide juridictionnelle**.

Consultation gratuite sous condition de revenus.

### Tribunal judiciaire

#### Si je ne souhaite pas divorcer

- Déposer une requête** (demande à solliciter auprès du tribunal judiciaire ou la télécharger sur Internet).
- Vérifier le droit à **l'aide juridictionnelle** s'il y a besoin d'un avocat.

Le concours du juge aux affaires familiales n'est pas obligatoire mais conseillé.

Le dépôt d'une requête peut se faire avec ou sans avocat.

## POUR LES COUPLES NON MARIÉS (VIE MARITALE OU PACS)

### Notaire ou avocat

- Déposer une requête** conjointe ou non : avocat non obligatoire.
- Vérifier le droit à **l'aide juridictionnelle**.

Consultation gratuite sous condition de revenus.

### Démarches rupture Pacs

- Si **accord commun**, adresser une déclaration conjointe de rupture auprès du tribunal d'instance ou du notaire.
- Si **un seul des membres veut rompre**, informer son partenaire par voie d'huissier qui lui adressera une signification qui devra être également transmise au tribunal d'instance ou au notaire.

Vous pouvez aussi vous adresser aux mairies pour dissoudre le pacs.

## POUR TOUS LES COUPLES

### Tribunal de Grande Instance / Tribunal d'Instance (Jaf)

- Partager des biens et la liquidation en indivision** en cas de désaccord, et ce via un avocat (obligatoire),
- Déposer une requête auprès du JAF pour fixer **l'autorité parentale, la résidence des enfants, la pension alimentaire, l'organisation des droits de visite et d'hébergement...**
- Vérifier le droit à **l'aide juridictionnelle** si avocat.

Le dépôt d'une requête peut se faire avec ou sans avocat.

# DÉMARCHES JURIDIQUES

- > [caf.fr](http://caf.fr) ou 3230
- > [pension-alimentaire.caf.fr](http://pension-alimentaire.caf.fr) ou 3238
- > [monenfant.fr](http://monenfant.fr)
- > [ameli.fr](http://ameli.fr) ou 3646
- > [lesclesdelabanque.com](http://lesclesdelabanque.com)
- > [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- > [service-public.fr](http://service-public.fr)
- > [vos-droits.justice.gouv.fr](http://vos-droits.justice.gouv.fr)
- > [mes-aides.gouv.fr](http://mes-aides.gouv.fr)
- > [solendi.com](http://solendi.com) > Action Logement pour Locapass
- > [infofemmes.com](http://infofemmes.com)
- > Violences conjugales 3919
- > Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance en Danger (Snated) 119